

## CONSENTEMENT ECLAIRE EPILATION LASER INSTITUT DE LA JAMBE

L'acte à visée purement esthétique sera réalisé avenue Montfleuri 13090 Aix en Provence, sous la responsabilité du Docteur Patrick HELYNCK ; il pourra se faire aider par une assistante.

Une consultation préalable a été effectuée pour préciser les indications, contre-indications, faire un test et vous remettre le devis et le consentement éclairé.

En cas d'augmentation brutale de votre pilosité, vous devez en parler au médecin qui pourra être amené à vous prescrire des examens complémentaires.

L'épilation laser est un progrès. Après un nombre de 6 séances en général, elle détruit 80 à 90 % des poils de la zone traitée, dans certains cas il peut subsister quelques poils qui sont généralement plus clairs, plus fins et plus clairsemés.

La phase anagène est la période de croissance du poil où la concentration en mélanine est la plus élevée, et durant laquelle l'épilation est efficace. Cette phase concerne environ 25 à 30% des poils : lors d'une séance d'épilation c'est le pourcentage de poils détruits avec succès. Cette phase où la papille dermique nourrit le poil pour le faire pousser dure de 1 à 3 mois

Le taux de résistance au traitement est d'environ 10%. Chez les femmes le plus souvent en cas de règles tardives ou irrégulières, troubles de la fertilité, prise de pilules à effet androgénique, perte de cheveux. Chez les deux sexes, ces sont les corticoïdes ou anabolisants, acné tardive et/ou rebelle, hyperpilosité congénitale ou ethnique, forte prise de poids récente, peau foncée, duvet...

L'épilation laser est inefficace sur les poils blancs (donc ne pas décolorer).

Pour les poils résistants au laser, les poils blancs, les poils fins ou clairsemés, les poils du visage, pour certaines zones du corps d'accès difficile un traitement complémentaire peut être proposé : la thermolyse blend. C'est une technique d'épilation définitive poil par poil 100% efficace pour tout poil y compris les poils blancs. Sauf cas particulier on ne peut la proposer que sur des surfaces assez réduites du fait que l'épilation poil par poil qui est plus longue que la technique en motion du Laser.

L'intervalle entre les séances vous sera indiqué à chaque séance selon la repousse de VOS poils . Il sera important de respecter cet intervalle pour l'efficacité du traitement et pour minimiser le nombre de séances qui varie en fonction des zones traitées et des patients. Il ne faudra plus épiler les poils à la pince ou à la cire. Les poils de la zone à traiter devront être rasés la veille du traitement Laser.

Tout manquement au protocole déterminé par le médecin aura une influence sur le traitement.

Un traitement d'entretien peut parfois être nécessaire pour traiter les poils nouveaux qui peuvent apparaître, ou ceux qui auraient échappé aux séances initiales. Ce peut être le cas si les poils sont très profonds. La transformation de duvet en poils terminaux est normale jusqu'à 25 ans chez les femmes, et jusqu'à 50 ans chez certains hommes. Cette transformation est également normale, notamment, lors de certains événements : grossesse, ménopause, prise de poids, prise de certains médicaments, (...). Cette transformation peut faire souhaiter des séances d'entretien, mais ne traduit pas un manque d'efficacité de l'épilation laser. Dans le cas la thermolyse Blend peut être proposée.

Les contre-indications de l'épilation laser sont notamment : La grossesse, le Roacutane (attendre 3 mois), les autobronzants, les médicaments photosensibilisants ou maladies photo-sensibilisantes, les infections cutanées... En cas d'herpès récurrent sur les zones traitées un traitement préventif sera instauré.

Des précautions doivent être prises en cas de diabète, d'épilepsie, troubles de la coagulation, troubles de la cicatrisation. Il ne faut pas pratiquer en cas d'allergies ( au soleil, au froid ou au chaud), ou en cas de duvet ( risque d'apparition de poils plus longs et plus foncés: thermolyse blend).

Je reconnais avoir posé toutes les questions, reçu toutes les réponses et avoir compris tous les détails concernant la préparation, les suites, les effets thérapeutiques, nombre de séances, et entretien liés au traitement. J'ai été informé des avantages et des risques de l'épilation laser, et d'appliquer un écran total en cas d'exposition solaire, même minime, pendant les 3 semaines suivant la séance. J'ai bien noté les risques et les effets secondaires éventuels du traitement tels que les rougeurs, possibilités de brûlures , possibilité surtout sur peaux mates ou foncées de troubles de la pigmentation ( hypo ou hyperpigmentation), possibilité de pousse paradoxale ( duvet des joues, dos, fesses, cuisses), et autres risques dus à des réactions individuelles imprévisibles à court, moyen ou long terme..

Un délai minimum de 14 jours entre la remise de ce document et l'acte Laser doit être respecté si le devis est supérieur à 300 euros.

Le règlement des séances se fait au Dr Helynck, en 3 fois lors des 3 premières séances.